

H2O30

L'eau en partage

CONCERTATION

Démarche régionale de prospective
sur l'eau en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

CAHIER D'ACTEUR

Date d'envoi :

15/10/2017

L'objectif de la démarche prospective régionale « H₂O 2030, l'eau en partage » lancée en mai 2016 est de définir plus précisément les principaux enjeux auxquels le territoire régional devrait être confronté à l'horizon 2030 concernant la question des ressources en eau, et les réponses que la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pourrait apporter pour contribuer à :

sécuriser les besoins

en eau des territoires

garantir à tous

une ressource de qualité

préserver

les milieux aquatiques

Voici des suggestions de questions servant de guide à la rédaction de votre contribution via le présent cahier d'acteurs *liste non exhaustive* :

- **Question 1** : l'état des lieux et sa synthèse constituent une photographie de la situation actuelle des ressources et des milieux aquatiques en Occitanie : quels aspects représentent selon vous des atouts, ou au contraire, des faiblesses ?
- **Question 2** : pouvez-vous, identifier au niveau régional et sur votre territoire en particulier, les facteurs qui vont améliorer la situation des ressources et milieux aquatiques à l'horizon 2030, ou au contraire causer ou aggraver des difficultés ?
- **Question 3** : quelles sont selon vous les trois priorités (objectifs ou principes de gestion) que devraient se fixer collectivement les acteurs de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour une gestion durable des ressources et milieux aquatiques ?
- **Question 4** : quelles innovations (techniques ou de gouvernance) pourraient d'après vous transformer à l'avenir la gestion des ressources et milieux aquatiques régionaux ? Certaines de ces innovations sont-elles déjà en germe ou mises en œuvre sur votre territoire ou dans votre secteur ?
- **Question 5** : quel rôle la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pourrait jouer selon vous vis-à-vis dans la gouvernance régionale de l'eau ? Quel impact attendez-vous de son implication par rapport à la situation actuelle ?

Pour plus d'informations
sur la démarche :
laregion.fr/H2030



Nom de votre organisme et du territoire sur lequel vous intervenez.

**Europe Écologie Les Verts /
EELV « Coeur d'Hérault »**

Présentation de votre structure et de vos missions (10 lignes maximum).

Groupe local du parti EELV et qui participe à la vie politique du Coeur d'Hérault, pour son développement soutenable à l'ère de l'anthropocène.

TITRE DE VOTRE CONTRIBUTION

Présentation générale et synthétique de votre contribution (1/2 page maximum). Une présentation détaillée à rédiger vous sera demandée sur les pages suivantes.

La vallée de l'Hérault dispose d'un côté d'une énorme réserve d'eau, le lac du Salagou, et de l'autre des besoins grandissants de consommation d'eau potable et d'eau brute. La facilité serait de pomper l'eau du lac sans se poser de question...

Non, nous ne pouvons plus agir selon des réflexes consuméristes ; il faut prendre de la hauteur et se projeter sur le long terme. Il faut surtout devenir plus sobres et plus innovants, tout en associant les populations aux actions d'intérêt général qu'il faut mettre en œuvre.

CONTACTS DE VOTRE STRUCTURE

Nom de la structure : EELV Coeur d'Hérault

Prénom, nom du contact : Laurent DUPONT

Adresse postale : 4, Avenue Paul Pélisse - 34230 PAULHAN

Tél. :

Adresse mail : paulhan2008@orange.fr

Site internet : <http://ecopol34.midiblogs.com/>

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE VOTRE CONTRIBUTION

Deux pages maximum de texte, ajout de sous-titres si nécessaire, ajouts possible d'encarts pour focus, de graphiques, photos, cartes... en haute résolution (300 dpi minimum). Si vous intégrez des photos et illustrations, il est impératif d'indiquer le crédit photo ou l'auteur et de vous assurer du droit d'utiliser ces images. Pour les illustrations et cartes, mention des légendes nécessaire.

Le lac du Salagou, dans l'Hérault, est une retenue artificielle construite à la fin des années 60, mise en eau en 1968. C'est aujourd'hui un lac de 60 mètres de haut sur 700 ha qui retient 102 millions de m³ d'eau, et un barrage qui délivre 500 litre d'eau par seconde à la Lergue, un affluent de l'Hérault. Il s'y ajoute une turbine pour la production d'hydroélectricité. A l'époque, ce lac avait comme vocation l'irrigation agricole, quand le ministère de l'agriculture incitait les viticulteurs à diversifier leurs cultures, vers l'arboriculture par exemple. Mais ce lac n'a jamais servi à cela, et il est devenu au fil du temps un lieu touristique, suscitant même des projets immobiliers et de loisir vivement repoussés par la population. Le site a été classé en août 2003, et il est en cours d'inscription au Grands Sites de France.

Mais depuis 50 ans que ce lac a radicalement changé de destination, la croissance démographique en aval s'est accentuée, et le tourisme estival nécessite d'énormes quantités d'eau potable au moment où la nature nous en délivre le moins. Il s'y ajoute des activités agricoles qui se sont développées et qui ont dû s'adapter au réchauffement climatique, et qui ont donc besoin de plus d'eau l'été.

Aujourd'hui, la facilité serait que le lac du Salagou délivre 750, voire 1000 litres/seconde pour apporter au fleuve Hérault les volumes d'eau qui lui manquent, essentiellement l'été. Cela aurait pour conséquence, dans les années les moins pluvieuses (pour remplir le lac) et les plus chaudes (accélération l'évaporation), de voir les rives du lac s'éloigner. Outre les activités nautiques et de baignade qui subiraient un préjudice, ainsi que les installations édifiées par les collectivités locales, il y a aussi des impacts sur le milieu naturel qui seraient significatifs, voire irréversibles.

Alors faut-il se résigner à cette attitude consumériste ? Car nos sociétés modernes sont habituées à épuiser les ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins immédiats, sans faire le moindre effort de sobriété. C'est aussi le syndrome de l'effondrement écologique de l'île de Pâques ...

Une première piste de sobriété concerne l'urbanisation de nos territoires. Il n'est plus possible de laisser se développer des projets touristiques comme le golf de Lavagnac (commune de Montagnac) qui se voit autoriser à pomper 1400 m³/jour d'eau potable dans le fleuve Hérault. Est-il justifié, dans le contexte d'hydrométrie critique que connaît le département de l'Hérault chaque été d'autoriser la construction d'un parc touristique avec la transformation d'un château en hôtel de luxe de 70 suites, avec autour 663 logements individuels pouvant accueillir 2500 personnes pendant les mois de juillet et août ?

Les collectivités locales et leurs regroupements, échelles à laquelle s'élaborent les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), ont une responsabilité majeure sur cette question des usages de l'eau. Parce qu'un SCoT doit tenir compte de la ressource en eau et de ses usages, pour l'adduction d'eau potable, pour l'agriculture, pour les entreprises, mais aussi, et il ne faut pas l'oublier, pour le milieu naturel. Les élus locaux qui siègent dans des établissements publics territoriaux de Bassin (EPTB) le savent bien, ils sont confrontés à ces conflits d'usage de l'eau et aux perspectives sur le développement de leurs territoires.

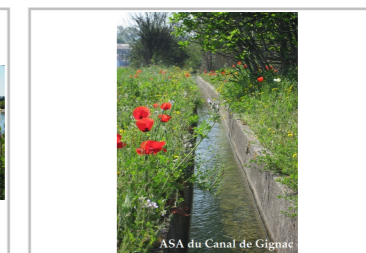
Autre piste, réutiliser les eaux usées et les eaux de pluie. Une station d'épuration comme celle de Paulhan renvoie au milieu naturel environ 500 m³ d'eau clarifiée par jour, et cela de façon constante toute l'année. Tout ou partie de cette eau pourrait être utilisée pour arroser le stade de football, situé juste à côté de la STEP, et avec des citernes tous les espaces verts de la commune. Si les précautions sanitaires nous incitent à ne pas utiliser cette eau pour des plantations ou des pour des cultures vivrières, utilisons-là au moins pour le reste.

Le département de l'Hérault connaît alternativement des phénomènes pluvieux très intenses, et de longues périodes sans pluie. Pour les particuliers, se doter de bacs de récupération d'eau de pluie n'est pas efficient, car les volumes d'eau de pluie ne se collectent pas de façon continue. Par contre, c'est une piste à développer pour l'agriculture. Il faut que les SCoT prévoient par exemple l'emplacement de retenues colinaires. Car on ne peut pas inscrire dans un SCoT que telle partie d'un territoire a une vocation agricole à développer sans lui en donner les moyens. Longtemps, cela a été la compagnie du Bas-Rhône Languedoc (BRL) qui a déployé un vaste réseau d'irrigation agricole, en même temps que les surfaces de vigne s'accroissaient ; il faut que les collectivités locales reprennent le flambeau !

La tarification de l'eau potable est aussi une piste à explorer, mais les collectivités restent très frileuses sur cette question. Il s'agit de rendre symbolique l'achat de l'eau potable en deçà d'un seuil où l'eau est un "bien commun", d'appliquer un prix normal pour une consommation de 100 à 120 m³ par foyer et par an, et puis d'avoir ensuite des seuils plus dissuasifs. Car aujourd'hui, les foyers qui font des efforts pour économiser l'eau n'en sont pas récompensés ; et ceux qui la gaspillent ne sont pas pénalisés. Il s'y ajoute une précarité toujours grandissante des populations de l'Hérault, et des difficultés réelles pour payer la facture d'eau (des abonnés qui sollicitent alors le Conseil départemental pour bénéficier du FSL/Eau) ; la dimension sociale ne doit pas être occultée.

Au 1er janvier 2018 pour la GEMAPI, au 1er janvier 2020 pour les compétences Eau & Assainissement, les intercommunalités vont voir leur rôle devenir prépondérant dans la gestion du petit et du grand cycle de l'eau. Or, ces prises de compétences nouvelles par les EPCI ne soulèvent pas l'intérêt que les élus locaux devraient leur apporter. Pire, l'information des citoyens est inexistante.

Il existe des Commissions Locales de l'Eau (CLE) qui réunissent les collectivités locales, les usagers, les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les services de l'État, mais ce sont des cénacles clos A l'heure des réseaux sociaux et des médias en ligne sur le Web, les citoyens se contentent d'échos aussi lointains qu'incertains. Rechercher des données sur l'eau à l'échelle d'un bassin versant est mission impossible ! Et que dire d'une concertation, ou tout au moins d'échanges plus réguliers avec les populations ... Car les seules informations que reçoivent les citoyens au cours de l'année, ce sont les données de leur facture d'eau, les arrêtés préfectoraux sécheresse l'été et les alertes inondations. C'est faire l'impasse totale sur la capacité des citoyens à s'organiser et à agir dans l'intérêt général.



CONCLUSION

Une demi-page maximum de texte, ajout de sous-titres si nécessaire, ajouts possible d'encarts pour focus, de graphiques, photos, cartes... en haute résolution (300 dpi minimum). Si vous intégrez des photos et illustrations, il est impératif d'indiquer le crédit photo ou l'auteur et de vous assurer du droit d'utiliser ces images. Pour les illustrations et cartes, mention des légendes nécessaire.

L'eau est une ressource de plus en plus rare, et il faut d'abord en modifier ses usages avant d'aller épuiser les milieux naturels. Et le lac du Salagou est comme une pâtisserie sous le nez de gourmands, tellement alléchant ... D'ailleurs, cette ressource du Salagou qui est autant convoitée d'un point de vue touristique qu'hydraulique conduit à ce nécessaire travail prospectif sur les usages de l'eau.

La première piste porte sur le développement de nos territoires, pour lesquels les axes d'urbanisation doivent avoir comme grille de lecture la ressource en eau et ses usages. Et par exemple pour l'irrigation agricole, les SCoT doivent y consacrer études et actions ; des retenues colinaires adaptées aux besoins locaux sont des outils tout à fait opportuns. Mais c'est le financement de ces opérations qui bloque ; qui doit payer, les agriculteurs ou les collectivités locales ? Sur ce point-là, la Région peut apporter de nouvelles règles, avec une participation financière conditionnée à des engagements partagés des acteurs de terrain.

La réutilisation des eaux clarifiées en sortie de station d'épuration doit sortir du stade "expérimentation" pour devenir une réalité de terrain. Les communes ont là une eau utilisable pour leurs espaces verts, et ils peuvent la mettre à la disposition pour des besoins locaux en eau brute.

La tarification incitative de l'eau potable doit se généraliser ; les EPCI qui vont prendre la compétence Eau d'ici le 1er janvier 2020 doivent l'intégrer dans leurs scénarios. Cela satisfait autant des exigences sociales qu'environnementales, et la Région pourrait lancer un appel à projets sur ce type d'initiative.

Et enfin il faut plus d'information à destination des citoyens, ainsi que plus de concertations. Nous ne sommes plus en 1960 où l'ORTF infantilisait ses auditeurs et ses spectateurs ; les médias et les espaces de dialogue abondent, il faut que les structures publiques (EPCI, EPTB, CLE, ...) y soient présentes. La Région peut, elle aussi, prendre part à des Observatoires de l'Eau par bassin versant, voire par bassin de vie.

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse Montpellier

22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 - France 201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2 - France
05 61 33 50 50 04 67 22 80 00

contactH2O@laregion.fr |  @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée